



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 10 mars 2022

**DÉLIBÉRATION**

N° 24 - 10.03.2022

En exercice ... 28  
Présents ..... 23  
Votants ..... 25  
Abstention ..... 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
24. BÂTIMENTS  
COMMANDE PUBLIQUE  
Fournitures de matériels, matériaux divers et de  
construction pour l'activité de la régie intercommunale  
Autorisation de signature préalable au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
Le 10 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 4 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Jean-Paul GOUSSARD,

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Jean-Paul HÉRAUDEAU (donne pouvoir à Mme Annie BERGERON), M. Jérôme DUMOULIN, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Patrice DECHELETTE.

**Secrétaire de séance : Annie BERGERON**

017-241700459-20220310-2022\_03\_10\_24-DE  
Reçu le 17/03/2022  
Publié le 17/03/2022

\* \* \* \* \*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 10 mars 2022**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 24 - 10.03.2022**

**En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....25  
Abstention .....0**

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
24. BÂTIMENTS  
COMMANDE PUBLIQUE**

**Fournitures de matériels, matériaux divers et de  
construction pour l'activité de la régie intercommunale  
Autorisation de signature préalable au Président**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,*

*Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 et R. 2162-2 à R.2162-6,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2022,*

Considérant qu'aux fins d'équiper la régie en matériels, matériaux divers et de construction, il convient de lancer un appel d'offres ouvert, alloti comme suit :

- Lot 1 : fourniture de matériaux de menuiserie ;
- Lot 2 : fourniture de matériaux de plomberie/chauffage/sanitaire ;
- Lot 3 : fourniture de matériaux de quincaillerie ;
- Lot 4 : fourniture de matériaux d'électricité ;
- Lot 5 : fourniture de matériaux de peinture, revêtement de sol et mur ;
- Lot 6 : fourniture de matériaux de serrurerie et métallerie ;
- Lot 7 : fourniture de matériaux de construction ;

Considérant que chacun des lots sera attribué à un seul opérateur économique pour une durée d'un an reconductible deux fois et qu'il sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents ;

Considérant que l'accord cadre sera conclu sans montant minimum mais avec les montants maximums annuels suivants :

- Lot 1 : 20 000 € HT ;
- Lot 2 : 20 000 € HT ;
- Lot 3 : 20 000 € HT ;
- Lot 4 : 30 000 € HT ;
- Lot 5 : 10 000 € HT ;
- Lot 6 : 10 000 € HT ;
- Lot 7 : 20 000 € HT ;

**AR Prefecture**

017-241700459-20220310-2022\_03\_10\_24-DE  
Reçu le 17/03/2022  
Publié le 17/03/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 10 mars 2022

**DÉLIBÉRATION**

N° 24 - 10.03.2022

En exercice ....28  
Présents .....23  
Votants .....25  
Abstention .....0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
24. BÂTIMENTS  
COMMANDE PUBLIQUE  
Fournitures de matériels, matériaux divers et de  
construction pour l'activité de la régie intercommunale  
Autorisation de signature préalable au Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre à venir relatif à la fourniture de matériels, matériaux divers et de construction pour l'activité de la régie intercommunale, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les avenants.

Affichée le : **17.03.2022**

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à :

**AP. Prefecture**

017-241700459-20220310-2022\_03\_10\_24-DE  
Reçu le 17/03/2022  
Publié le 17/03/2022